



# POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

En conformité avec la Loi sur la protection du consommateur :

Si l'annulation est faite **AVANT** le début de la prestation de service :

- Aucuns frais ni aucune pénalité donc un remboursement en totalité.
- Pour le camp de jour, l'annulation peut être réalisée par le client à partir de son compte-client jusqu'au dimanche 23 h 59 précédent le début du service.  
Le remboursement se fera automatiquement et suivra les délais des institutions financières (5 à 10 jours).
- Pour tout autre service offert par Loisirs 3000, communiquez avec le service à la clientèle au [sac@loisirs3000.ca](mailto:sac@loisirs3000.ca).

Si l'annulation est faite **PENDANT** la prestation de service :

- Si la demande d'annulation survient après le début de la semaine, **TOUS** les jours suivants la date de demande seront annulés et remboursés.  
Les jours précédant la date de demande ne seront pas remboursés que l'enfant y ait participé ou non.
  - Une demande écrite doit être effectuée par courriel au [sac-cj@loisirs3000.ca](mailto:sac-cj@loisirs3000.ca).
- Un remboursement sera possible exceptionnellement sur présentation d'un billet médical pour une ou plusieurs journées non utilisées avant de la date de la demande écrite.

Les repas traiteur du camp de jour sont remboursables sans frais ni pénalité uniquement si la demande écrite est effectuée le lundi de la semaine qui précède le début du séjour de l'enfant.

**Loisirs 3000 se réserve le droit d'annuler un service et de le rembourser si le nombre de participants est insuffisant.**